

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 139/00

ÉFAI – 000319 – AMR 51/083/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS (TEXAS)

Robert Earl Carter, noir, 34 ans (exécution prévue pour le 31 mai)
Ricky McGinn, blanc, 43 ans (exécution prévue pour le 1^{er} juin)
Thomas Mason, blanc, 48 ans (exécution prévue pour le 12 juin)
John Burks, noir 44 ans (exécution prévue pour le 14 juin)
Paul Nuncio, hispano-américain, 31 ans (exécution prévue pour le 15 juin)
Shaka Sankofa, anciennement connu sous le nom de Gary Graham, noir, 38 ans (exécution prévue pour le 22 juin)
Jessy San Miguel, hispano-américain, 28 ans (exécution prévue pour le 29 juin)
Caruthers Alexander, noir, 51 ans (exécution prévue pour le 12 juillet)
Orien Cecil Joiner, blanc, 50 ans (exécution prévue pour le 12 juillet)
Oliver Cruz, hispano-américain, 33 ans (exécution prévue pour le 19 juillet)
Juan Soria, hispano-américain, 33 ans (exécution prévue pour le 26 juillet)
Brian Roberson, noir, 36 ans (exécution prévue pour le 9 août)
John Satterwhite, noir, 53 ans (exécution prévue pour le 16 août)
Richard Wayne Jones, blanc, 40 ans (exécution prévue pour le 22 août)
David Earl Gibbs, blanc, 39 ans (exécution prévue pour le 23 août)
Jeffery Caldwell, noir, 37 ans (exécution prévue pour le 30 août)

Londres, le 26 mai 2000

Seize hommes doivent être exécutés d'ici la fin du mois d'août au Texas, qui demeure le premier État de l'Union en matière d'exécutions judiciaires. Le Texas a déjà ôté la vie à 18 des 38 condamnés à mort qui ont été tués sur l'ensemble du territoire américain cette année. Six de ces 18 personnes ont perdu la vie ce mois-ci : Tommy Jackson, William Kitchens, Michael McBride, James Richardson, Richard Foster et James Clayton.

Les 16 condamnés nommés ci-dessus ont passé au total cent quatre-vingt-cinq années dans le couloir de la mort – soit une durée moyenne de onze ans. Ces hommes ont été reconnus coupables de 26 meurtres passibles de la peine capitale. Amnesty International ne cherche pas à excuser ces crimes, ni à minimiser les souffrances qu'ils ont causées. Elle tente simplement d'éviter que l'État n'allonge la liste des personnes tuées et qu'il ne perpétue le cycle de la violence en commettant à son tour des homicides froidement prémédités. Dans un monde qui tourne progressivement le dos aux rites cruels de la peine de mort, la juridiction du Texas exécute à elle seule davantage de personnes que la plupart des pays.

Le Texas a procédé à plus du tiers des exécutions judiciaires ayant eu lieu aux États-Unis depuis que cette pratique y a repris en 1977, soit 217 sur 636. Depuis janvier 1995, cet État a procédé en moyenne à une exécution toutes les deux semaines, et ôté la vie à plus de 130 hommes et femmes. En l'espace de deux ans et demi seulement, le Texas a tué davantage de condamnés à mort que tout autre État de l'Union ne l'a fait au cours des vingt dernières années. En outre, alors que d'autres États ont exécuté moins de 10 p. cent des personnes que leurs autorités judiciaires ont condamné à mort, le Texas a tué un quart des quelque 850 personnes à l'encontre desquelles ses tribunaux ont prononcé la peine capitale depuis 1974. Environ 455 prisonniers, parmi lesquels les 16 nommés ci-dessus, attendent d'être exécutés par injection létale au Texas.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les autorités du Texas n'ont jamais pris la moindre mesure en vue d'abolir la peine de mort, au mépris des normes internationales. En outre cet État bafoue fréquemment les garanties minimales prévues pour les personnes passibles de la peine capitale : il est courant que des personnes n'ayant pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat soient privées de représentation juridique adéquate au Texas, et que la peine de mort y soit appliquée à des individus souffrant de retard mental ainsi qu'à des enfants.

Le droit international prohibe le recours à la peine de mort pour les crimes commis par des personnes de moins de dix-huit ans. Aucun pays ne bafoue davantage cette interdiction que les États-Unis, Texas en tête. Depuis 1985, les autorités texanes ont ôté la vie à huit individus condamnés à la peine capitale pour des crimes perpétrés alors qu'ils n'avaient pas encore dix-huit ans, dont trois depuis avril 1998. Un neuvième, Shaka Sankofa, doit être exécuté le 22 juin alors qu'il a été privé de son droit à un défenseur compétent et que sa culpabilité suscite de sérieux doutes. Vingt-cinq autres personnes sont incarcérées dans le couloir de la mort

du Texas pour des crimes commis alors qu'elles étaient âgées de dix-sept ans, soit le tiers du nombre total de mineurs délinquants incarcérés sous le coup de sentences capitales aux États-Unis.

La capacité des juridictions fédérales à remédier aux erreurs commises par les tribunaux des États a été considérablement limitée par la Loi relative à la répression du terrorisme et à l'application de la peine de mort (1996). Par conséquent, le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif doit, plus que jamais, jouer son rôle de garde-fou. Or la procédure d'examen des recours en grâce en vigueur au Texas demeure, pour reprendre les termes employés en 1998 par un juge fédéral, « *extrêmement insuffisante* ». La question de la fiabilité du système d'application de la peine de mort suscite une inquiétude croissante aux États-Unis depuis que le gouverneur de l'Illinois a instauré en janvier un moratoire sur les exécutions en raison du nombre « *honteux* » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine capitale. Au Texas, en revanche, George W. Bush persiste à se déclarer convaincu que toutes les personnes exécutées depuis qu'il exerce les fonctions de gouverneur étaient coupables des faits qui leur étaient reprochés. Reste que plusieurs prisonniers se sont vu ôter la vie dans cet État alors que subsistaient de sérieux doutes quant à leur culpabilité ; l'exécution d'Odell Barnes, en mars dernier, avait notamment provoqué un véritable tollé international.

Les autorités texanes doivent assumer la part de responsabilité qui leur incombe dans la dégradation de l'image internationale des États-Unis, liée à leur recours incessant à la peine de mort. Dans un récent article paru dans *Newsweek*, l'ambassadeur des États-Unis en France indiquait : « *Vous entendez les gens s'opposer à la peine de mort à Bordeaux, à Toulouse, partout. Lorsque je m'exprime en public, la question revient toujours. Et je ne pense pas qu'il s'agisse d'un phénomène spécifiquement français ... notre ambassadeur en Allemagne m'a dit que la peine de mort était le seul thème abordé aussi fréquemment là-bas ... Je pense que nous devrions prendre acte [de ces critiques] et explorer d'autres voies dans notre approche des peines criminelles.* »

Le gouverneur George W. Bush ne peut commuer une condamnation à mort que si le Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas – dont il nomme les membres – lui adresse une recommandation en ce sens. Toutefois, ainsi que l'a récemment souligné un ancien *Attorney General* (responsable du système judiciaire de l'État) du Texas : « *Il ne fait aucun doute que si le gouverneur dit au comité ce qu'il veut, [ses membres] le font.* » En tout état de cause, le gouverneur George W. Bush peut accorder à tout condamné à mort un sursis de trente jours, ce qu'il n'a jamais depuis qu'il est entré en fonctions au poste de gouverneur en janvier 1995.

ACTION RECOMMANDÉE : fax / lettre exprès / lettre par avion / courrier électronique (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

En utilisant VOS PROPRES MOTS, protestez contre le fait que les autorités du Texas appliquent sans relâche la peine capitale, et appelez le gouverneur ainsi que le Comité des grâces et des libérations conditionnelles de cet État à user de leurs prérogatives pour mettre un terme définitif aux exécutions au Texas. Vous pouvez citer dans vos appels certains ou la totalité des condamnés à mort nommés au début de cette Action urgente.

APPELS À :

Gouverneur du Texas :
The Honorable George W. Bush
Governor of Texas, PO Box 12428
Austin, TX 78711-2428
États-Unis
Fax : 1 512 463 1849

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas :

Texas Board of Pardons and Paroles
PO Box 13401, Austin, TX 78711-3401
États-Unis
Fax : 1 512 463 8120

Formule d'appel : *Dear Board Members,* / Mesdames, Messieurs,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également continuer à adresser des lettres brèves (pas plus de 250 mots) faisant état de vos motifs de préoccupation au rédacteur en chef du journal suivant :

Letters to the Editor
Dallas Morning News
PO Box 655237
Dallas, TX 75265, États-Unis
Fax : 1 972 263 0456

Courriers électroniques : letterstoeditor@dallasnews.com

Vous pouvez également écrire à d'autres journaux texans, si vous disposez de leurs coordonnées (ceux d'entre vous ayant accès à Internet peuvent consulter le site suivant : www.onlinenewspapers.com/ustexas.htm).

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*